

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par

M. Moulliere, M. Albertini, Mme Firmin Le Bodo et Mme Moutchou

ARTICLE PREMIER

À la fin, substituer à la date :

« juillet 2027 »

la date :

« août 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par le Groupe Horizons & Indépendants vise à proroger l'expérimentation du concours externe spécial organisé pour l'accès à certaines écoles ou certains organismes assurant la formation de fonctionnaires jusqu'au 31 août 2028.

Une telle expérimentation, aux ressorts sociaux profonds, doit être en effet prorogée jusqu'à une date suffisamment éloignée pour qu'il soit possible d'en dresser un bilan exhaustif et approfondi.

Or, la date avancée par la proposition de loi, au 31 juillet 2027, n'offrirait pas suffisamment de recul temporel pour effectuer un tel bilan.